

Enquête sur les stages avant le début de l'apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/-ve

Rapport d'évaluation 2019

1. Introduction

Pour la troisième fois, SAVOIRSOCIAL a réalisé un monitoring pour déterminer l'activité des assistant-e-s socio-éducatifs/-ves durant la dernière année avant le début de leur apprentissage. Il s'agit concrètement de savoir combien d'apprenti-e-s ont effectué un stage avant d'entamer leur formation professionnelle initiale. Les stages indépendants de la formation restent malheureusement une pratique très courante dans le domaine social. Le monitoring doit contribuer à éliminer cette difficulté d'accès à la formation d'assistant/e socio-éducatif/-ve.

Les apprenti-e-s ont été invité-e-s par l'école professionnelle ou lors des cours interentreprises à participer à l'enquête en ligne. Celle-ci a été réalisée de septembre à décembre 2019 auprès de tou-te-s les apprenti-e-s de première année, quelle que soit la variante de formation (formation initiale de 3 ans, formation raccourcie, formation selon l'art. 32, etc.) qu'ils et elles suivent.

2. Informations générales

Remarque sur l'évaluation : le nombre total de répondant-e-s varie selon les questions, mais la différence est négligeable (+/- 3 personnes). Afin de pouvoir rapporter les réponses multiples (systématiquement indiquées comme telles) au nombre de personnes, le nombre total de personnes (toutes celles qui ont déclaré avoir effectué un stage, p. ex.) des questions précédentes pertinentes a servi de base de calcul des pourcentages. Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que toutes ces personnes ont effectivement répondu à la question concernée. Les éventuels écarts devraient toutefois eux aussi être minimes, puisqu'il s'agissait en principe de questions obligatoires.

2076 personnes au total ont participé à l'enquête¹.

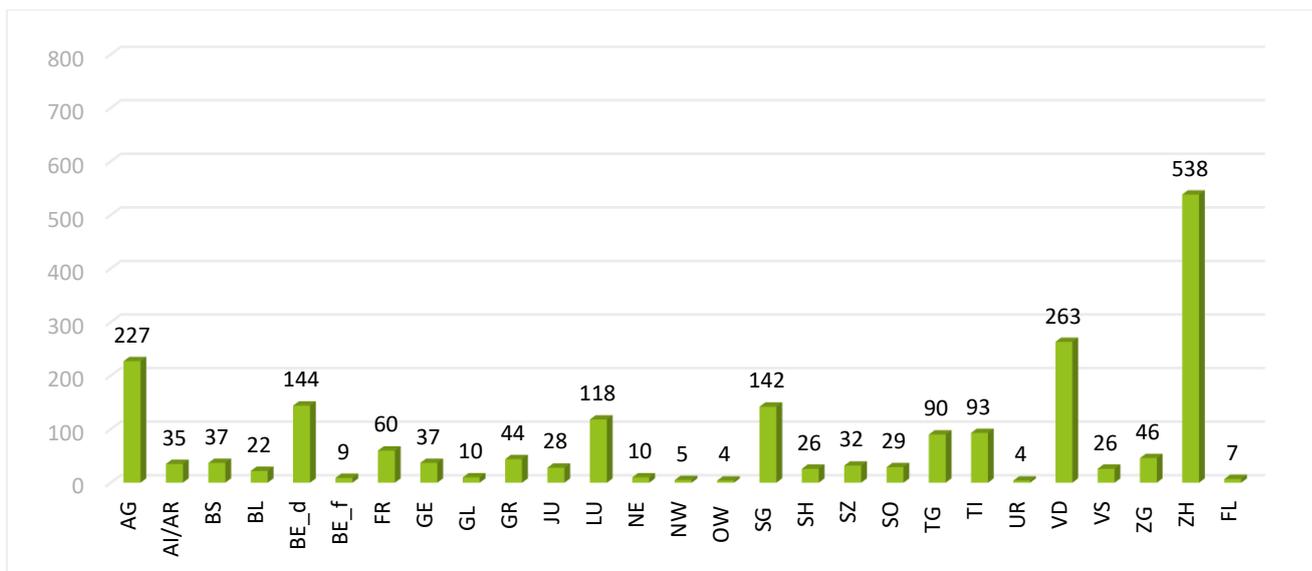
2.1 Origine

75 % des personnes interrogées (1556 personnes) viennent de Suisse alémanique, près de 20 % (414) de Suisse romande et environ 5 % (106) du Tessin².

La répartition des participant-e-s par canton est la suivante :

¹ À titre de comparaison, selon l'Office fédéral de la statistique, 3816 personnes ont commencé leur apprentissage d'ASE en 2018 (les chiffres 2019 ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce rapport).

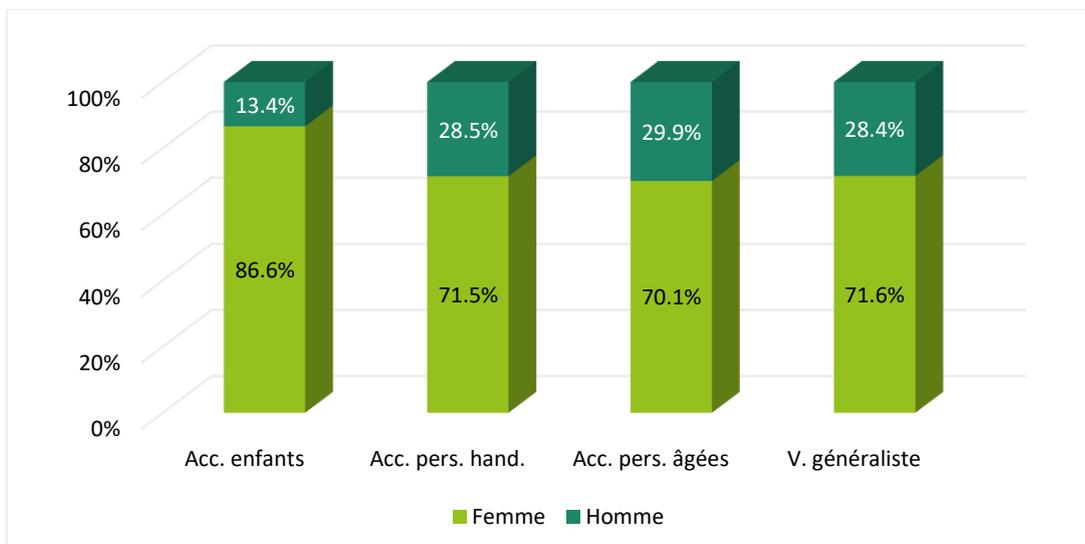
² Ou ont en tout cas rempli le questionnaire en italien. 12 d'entre elles ont indiqué que leur entreprise formatrice était située en dehors du Tessin ou des Grisons. En ce qui concerne les autres langues, les entreprises formatrices sont situées dans la région linguistique correspondante et l'on peut donc supposer que les répondant-e-s y vivent également.



III. 1 : Nombre de personnes interrogées par canton

2.2 Sexe

Environ 82 % (1712 personnes) des répondant-e-s sont de sexe féminin, 18 % (365) de sexe masculin. En Suisse alémanique, 83 % (1294) des sondé-e-s sont des femmes, contre 79 % (327) en Suisse romande et 85 % (90) au Tessin. Au niveau des orientations, les ratios hommes/femmes sont les suivants :

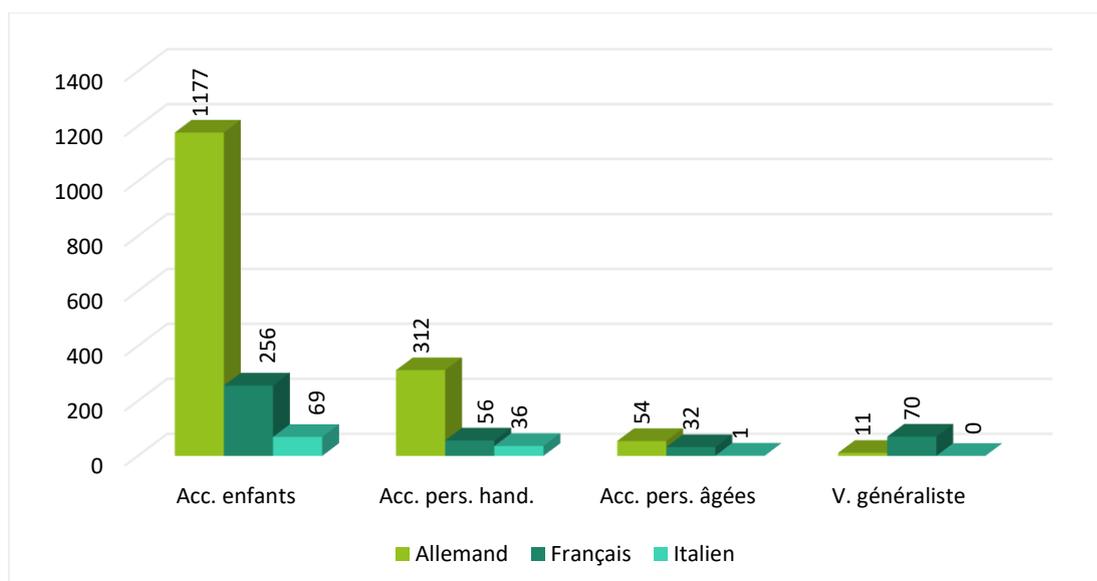


III. 2 : Ratio hommes/femmes par orientation

2.3 Orientation

Un peu plus de 72 % (1503 personnes) des apprenti-e-s interrogé-e-s effectuent leur formation dans l'accompagnement des enfants, environ 20 % (404) dans l'accompagnement des personnes handicapées, environ 4 % (87) dans l'accompagnement des personnes âgées et environ 4 % (81) ont choisi la variante généraliste.

Un coup d'œil aux régions linguistiques montre que les orientations y sont représentées différemment. Cela tient en partie au fait que certaines orientations (notamment la variante généraliste et l'accompagnement des personnes âgées) ne sont pas proposées dans l'ensemble des cantons ou régions.



Ill. 3 : Orientations choisies par les répondant-e-s par région linguistique

2.4 Variante de formation et modèle

Quelque 85 % (1774) des répondant-e-s suivent la formation initiale de trois ans, un peu moins de 9 % (181), la formation raccourcie de deux ans. 1,5 % (31) suit une formation selon l'art. 32 et 4 % (90) suivent une autre variante de formation (validation, formation de 4 ans avec maturité professionnelle, p. ex.)³. La formation raccourcie⁴ ne concerne que 18 % environ des apprenti-e-s dans l'orientation accompagnement des personnes handicapées, malgré leur âge comparativement plus élevé, et à peine 5 % dans l'orientation accompagnement des personnes âgées, contre 7 % dans l'orientation accompagnement des enfants. Par ailleurs, 95 % environ des sondé-e-s suivent une formation duale et 5 % une formation en école. Dans la variante généraliste, la formation en école concerne près de 30 % des répondant-e-s, contre un peu moins de 6 % dans l'accompagnement des personnes handicapées, 4 % dans l'accompagnement des enfants et environ 3 % dans l'accompagnement des personnes âgées.

2.5 Âge

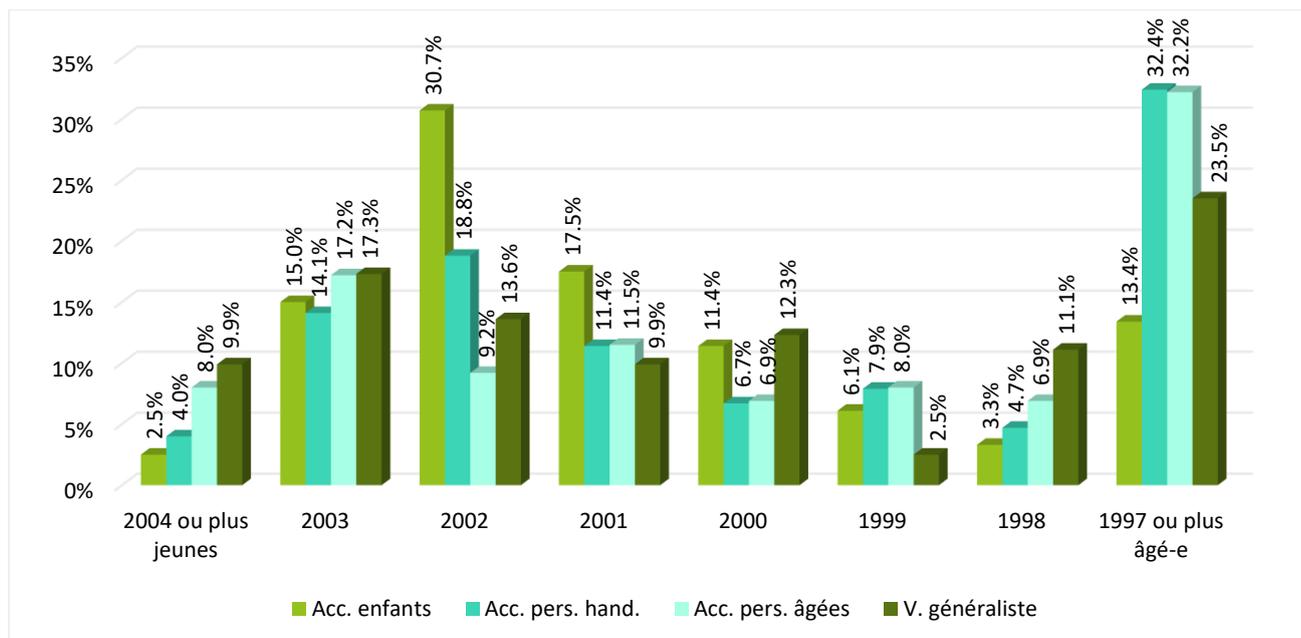
Environ 27 % des participant-e-s sont né-e-s en 2002 (17 ans), un peu plus de 18 % sont âgé-e-s de 22 ans ou plus (année de naissance 1997 ou antérieure). Près de 16 % sont né-e-s en 2001 (18 ans) et exactement 15 % sont né-e-s en 2003 (16 ans). 3 % seulement sont né-e-s en 2004 ou après (15 ans).

Les chiffres sont à peu près les mêmes si l'on considère uniquement la **formation de trois ans**. Là encore, 2002 est l'année de naissance majoritaire (un peu moins de 30 %), et environ 11 % des répondant-e-s ont 22 ans ou plus. En ce qui concerne les autres années de naissance, l'écart est inférieur à 1 % par rapport aux variantes de formation considérées dans leur globalité.

Dans toutes les variantes de formation, l'âge varie fortement en fonction des orientations : il est frappant de constater que dans les orientations accompagnement des personnes handicapées et âgées, la proportion de répondant-e-s de 22 ans ou plus, d'environ 32 % dans les deux cas, est nettement plus élevée que dans l'accompagnement des enfants (13 %).

³ L'enquête se concentre sur la formation initiale de trois ans. Les personnes qui suivent les autres variantes de formation n'ont pas été interrogées à grande échelle.

⁴ La formation raccourcie est ouverte aux personnes de 22 ans révolus qui possèdent au moins 2 ans d'expérience professionnelle dont au moins 60 % dans l'accompagnement.

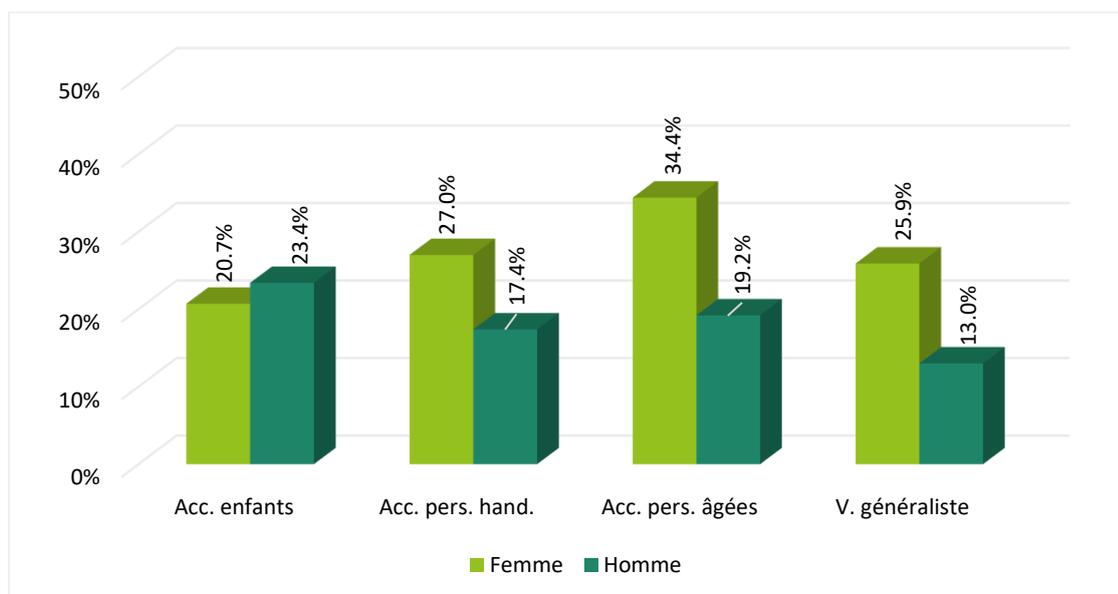


III. 4 : Année de naissance des répondant-e-s par orientation

3. Informations sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale

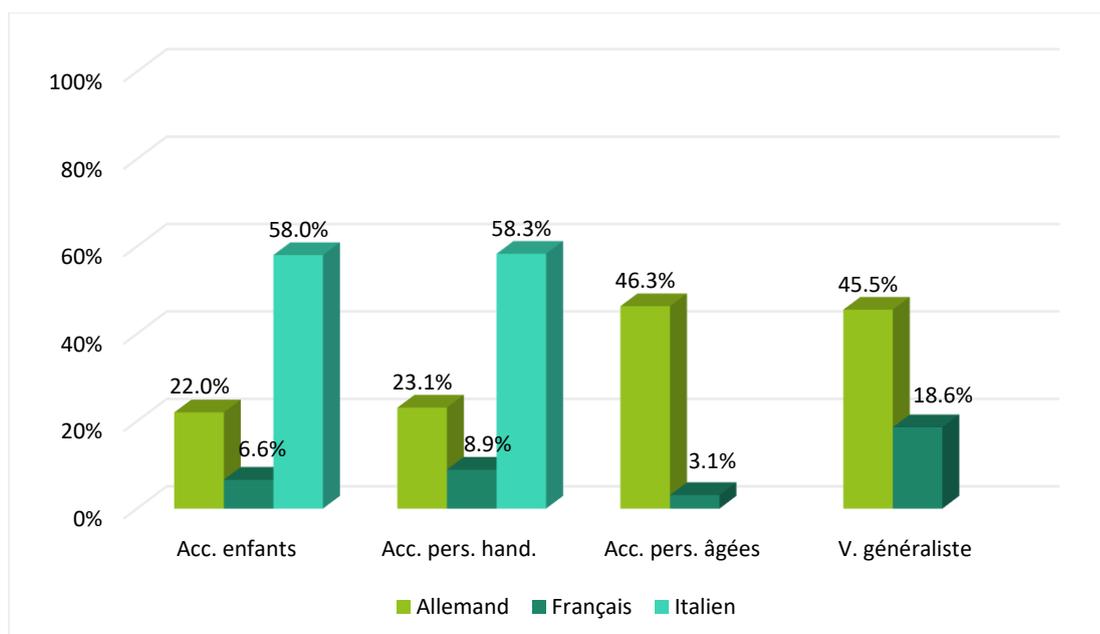
3.1 Entrée directe

Seuls 22 % (459) des répondant-e-s ont commencé leur apprentissage d'assistant/e socio-éducatif/-ve directement après la scolarité obligatoire, 78 % (1617) indirectement. La différence entre sexes est faible à cet égard : un peu moins de 80 % (290) des hommes interrogés ont suivi une voie indirecte, contre 78 % (1326) des femmes. Si l'on tient compte des orientations, la proportion de répondant-e-s entré-e-s directement varie en fonction du sexe :



III. 5 : Proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par sexe

La ventilation par région linguistique fait apparaître des différences importantes entre les orientations :



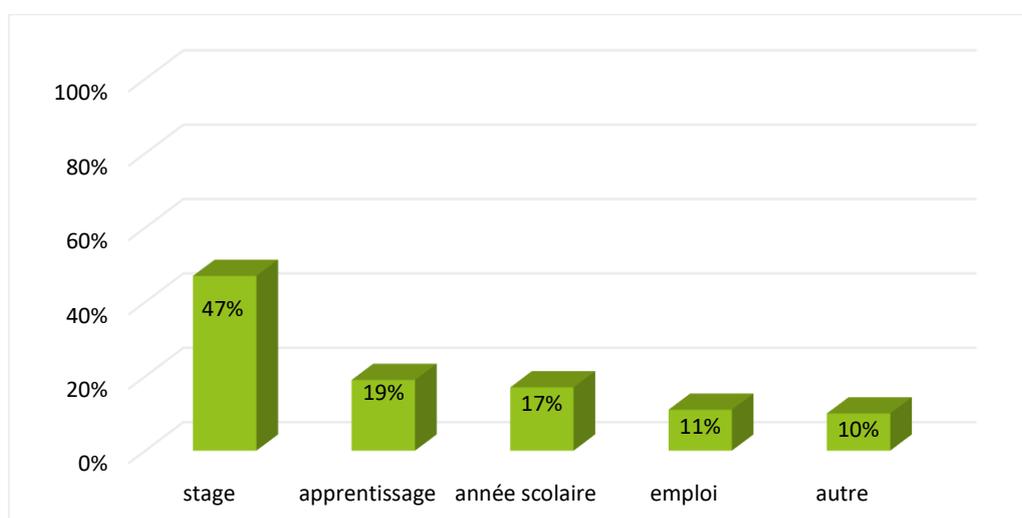
III. 6 : Proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par langue

22 % (1773 personnes) des apprenti-e-s qui suivent la **formation initiale de trois ans** (accessible directement à la fin de la scolarité obligatoire, selon la législation) y sont entré-e-s directement. C'est dans la variante généraliste qu'ils/elles sont les moins nombreux/-ses, avec 19 %, suivie par l'orientation accompagnement des enfants, avec 21 %. Dans les orientations accompagnement des personnes handicapées et accompagnement des personnes âgées, 26 % et 32 % respectivement ont entamé directement la formation initiale de trois ans.

3.2 Entrée indirecte (réponses multiples)

Sur les 1617 apprenti-e-s qui **ne sont pas entré-e-s directement** en apprentissage, 60 % (973 personnes) ont effectué au moins un stage. 24 % (385) d'entre eux/elles ont suivi un autre apprentissage, 22 % (357) une 10^e année scolaire et environ 14 % ont exercé un emploi. 6 % (90) ont participé à une année d'engagement social Juveso et un peu plus de 12 % (200) ont coché « Autre (séjour linguistique, p. ex.) ». Certain-e-s ont également suivi plusieurs de ces voies.

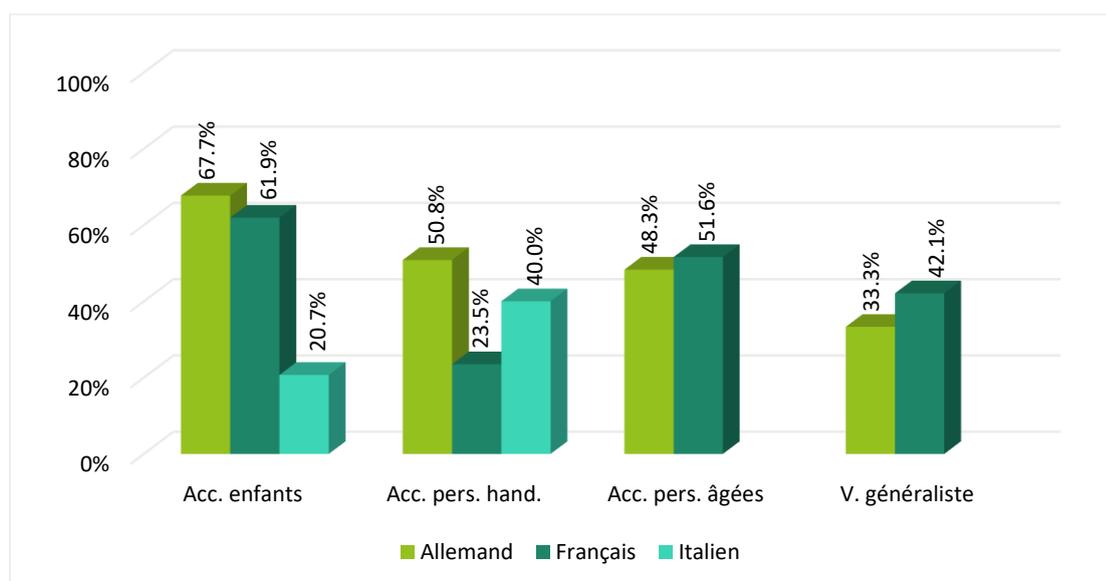
Rapportés à l'ensemble des sondé-e-s, les résultats sont les suivants :



III. 7 : Activités entre la fin de la scolarité obligatoire et le début de la formation professionnelle initiale pour l'ensemble des sondé-e-s

3.2.1 Stage

La situation en matière de stage avant le début de l'apprentissage varie selon la **région linguistique** : en Suisse alémanique, 49 % (759 personnes) des sondés ont déclaré avoir effectué un stage, contre 48 % (200) en Suisse romande et seulement 11 % (12) au Tessin. La proportion de personnes ayant effectué un stage varie aussi selon les **sexes** : alors que près de la moitié des femmes interrogées (833) a déclaré avoir effectué au moins un stage, ce pourcentage n'est que de 38 % (139) chez les hommes. Les **orientations** font également apparaître des différences :



Ill. 8 : Nombre de personnes interrogées ayant effectué un stage par orientation et par langue

77 % (748 personnes) des quelque 970 apprenti-e-s ayant effectué un stage préalable font leur apprentissage dans la même entreprise. Ce n'est pas le cas des 23 % restants (222). Dans l'orientation accompagnement des enfants, 80 % (620) suivent leur formation dans l'entreprise de stage. Ce chiffre est respectivement de 70 % (98) et de 63 % (19) dans les orientations accompagnement des personnes handicapées et accompagnement des personnes âgées.

3.2.2 Domaine et durée des stages (réponses multiples)

Globalement, on peut dire que le domaine du stage préalable coïncide avec celui de l'apprentissage chez la plupart des apprenti-e-s. Chez la majorité d'entre eux, le stage a duré un an et beaucoup d'apprenti-e-s en ont effectué plusieurs. Certaines différences sont toutefois perceptibles selon l'orientation :

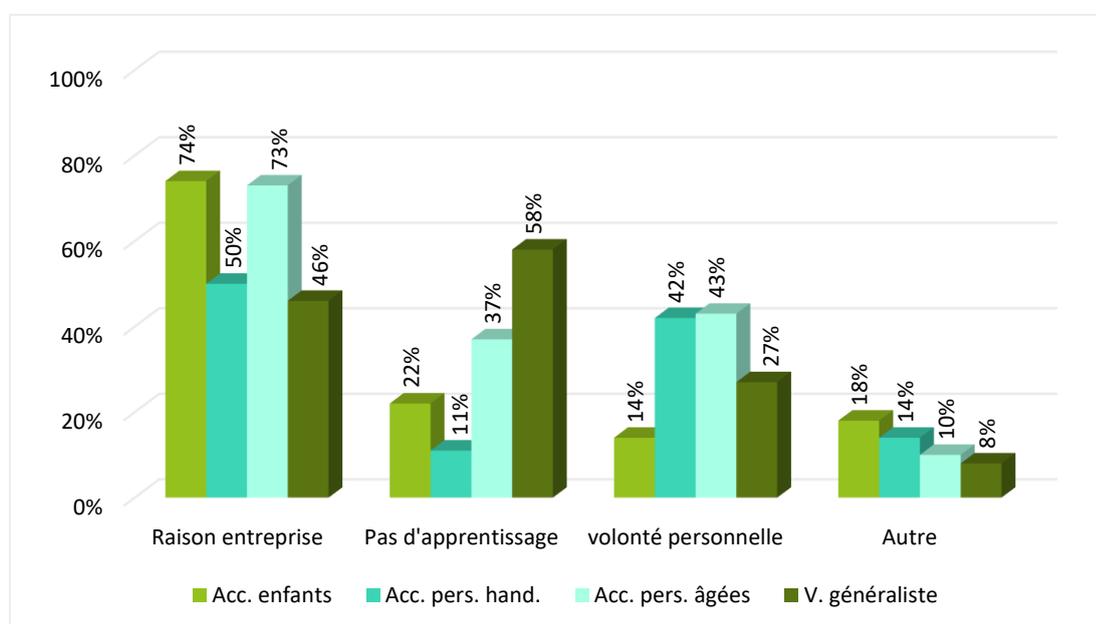
Sur les 776 apprenti-e-s de l'**orientation accompagnement des enfants** qui ont effectué un stage, 58 % (447) ont déclaré qu'il était d'une durée d'un an et s'était déroulé dans ce domaine. Près de 20 % (153) ont effectué un stage de deux ans dans le domaine enfance et 16 % (122) ont même été stagiaires dans le domaine enfance pendant plus de deux ans. Certain-e-s ont également effectué des stages dans d'autres domaines : le plus souvent, à savoir dans 6 % des cas (43), un stage d'un an dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Sur les 140 apprenti-e-s de l'**orientation accompagnement des personnes handicapées**, près de la moitié (49 % ou 69 personnes) a effectué un stage d'un an dans ce domaine, tandis que 11 % (16) ont effectué un stage de 4 à 11 mois dans ce domaine. 6 % (8-9 personnes) ont indiqué avoir effectué des stages de 4 à 11 mois, respectivement de 12 mois dans chacun des domaines accompagnement des personnes âgées et accompagnement des enfants.

Sur les 30 apprenti-e-s de l'**orientation accompagnement des personnes âgées**, 20 % (6 personnes) et 10 % (3 personnes) ont effectué un stage de 4 à 11 mois, respectivement un stage d'un an dans ce même domaine. De nombreux/-ses apprenti-e-s de l'orientation accompagnement des personnes âgées ont également effectué des stages dans l'accompagnement des personnes handicapées : 20 % (6) ont indiqué avoir effectué un stage d'un an dans ce domaine, 17 % (5) un stage de 4 à 11 mois et 23 % (4) un stage de deux ans ou plus. De toutes les orientations, les apprenti-e-s de l'orientation accompagnement des personnes âgées sont par conséquent ceux/celles qui ont le plus souvent effectué un ou plusieurs stages dans d'autres domaines de spécialité que celui dans lequel ils/elles suivent actuellement leur formation.

3.2.3 Motifs des stages (réponses multiples)

Les personnes (973) qui ont déclaré avoir effectué un ou plusieurs stages ont également été interrogées sur leurs motifs. Elles avaient le choix entre les options de réponse suivantes : « L'entreprise voulait vérifier si je convenais pour le poste », « L'entreprise a dit que j'étais trop jeune pour l'apprentissage », « L'entreprise voulait vérifier si je m'intégrais dans l'équipe », « Pas trouvé de place d'apprentissage », « Souhait personnel » et « Autre ». Les trois premières raisons sont résumées ci-dessous. Une personne sur cinq seulement environ (192) a indiqué que c'était son propre choix. Pour 70 % (683), c'était – aussi – une exigence de l'entreprise. Pour 23 % (227), il s'agissait d'une solution de transition parce qu'elles n'avaient pas trouvé de place d'apprentissage et 17 % (165) ont coché « Autre ». Les renseignements fournis sous « Autre » montrent que le motif relève également de l'entreprise⁵. Une majorité indique que le stage était obligatoire dans l'entreprise choisie. Beaucoup ont de même noté avoir fait le stage parce qu'il n'y avait plus de places d'apprentissage disponibles. Certain-e-s pensaient même que le stage est obligatoire pour l'apprentissage. Quelques-un-e-s ont indiqué des compétences linguistiques insuffisantes ou des motifs personnels. Les résultats par orientation sont les suivants :



III. 9 : Motifs du stage par orientation

3.2.4 Rémunération des stages

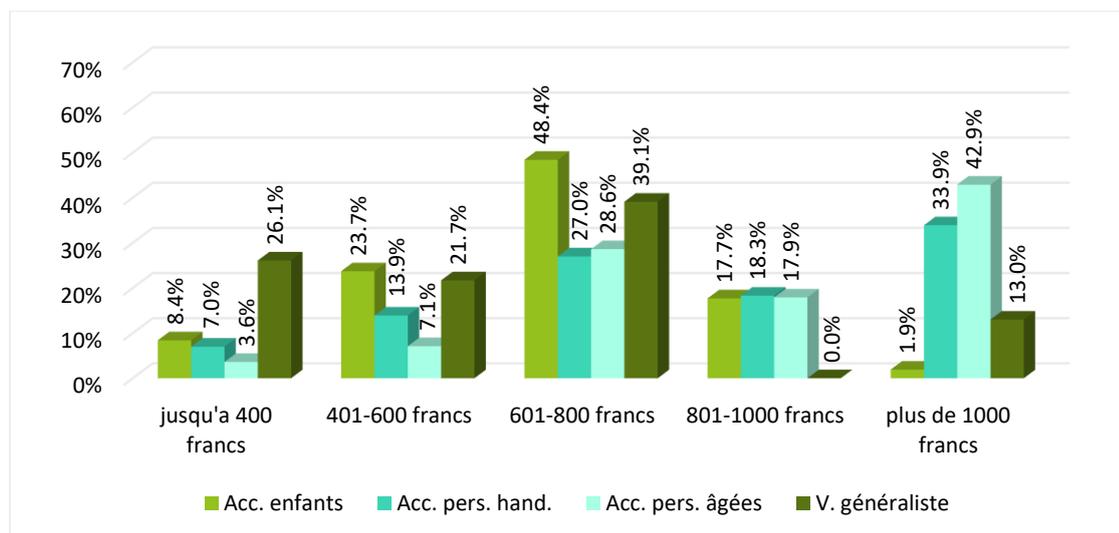
En extrapolant sur 100 %, 43 % environ des ancien-ne-s stagiaires gagnaient entre 601.- et 800.- francs par mois, 21 % environ entre 401.- et 600.- francs et 18 % environ entre 801.- et 1000.- francs. 10 % touchaient plus de 1000.-

⁵ Il n'est pas possible de déterminer si ces personnes ont en outre coché des motifs liés à l'entreprise.

francs par mois.

Chez les personnes qui suivent la **formation raccourcie** (et qui ont donc 22 ans ou plus aujourd'hui), la rémunération du stage était plus élevée : environ 46 % gagnaient plus de 1000.- francs par mois, 18 % entre 801.- et 1000.- francs et environ 20 % entre 601.- et 800.- francs. 16 % touchaient un salaire mensuel compris entre 401.- et 600.- francs.

Si l'on ne tient compte que de la **formation de trois ans**, les chiffres diffèrent selon l'orientation :



III. 10 : Rémunération de stage des personnes interrogées qui suivent la formation de trois ans, par orientation

Un examen par **sexe** montre que les hommes ont tendance à gagner plus que les femmes. Le niveau salarial standard en Suisse se reflète aussi dans les différences par **région linguistique** : les stagiaires du Tessin étaient de loin les moins bien payé-e-s (50 % jusqu'à 400.- francs) et les Suisses alémaniques (entre 601.- et 800.- francs pour la plupart) gagnaient plus que les Romands (entre 401.- et 600.- francs par mois pour la plupart).

4. Évolution par rapport à l'année précédente

Comparé au dernier monitoring, davantage de jeunes ont accédé à la formation professionnelle initiale d'ASE directement après la scolarité obligatoire : ils/elles étaient 15 % lors du sondage 2018, contre 22 % en 2019. La proportion de personnes ayant effectué un ou plusieurs stages préalables a également légèrement diminué par rapport à l'année précédente : elles étaient 51 % en 2018, contre 47 % en 2019. Comme l'avait déjà révélé le monitoring 2018, le motif des stages tient en grande partie aux entreprises, que ce soit parce qu'elles veulent vérifier lors du stage si la personne convient pour le poste ou s'intègre à l'équipe, ou parce qu'elles estiment que la personne est encore trop jeune pour la formation.

5. Conclusion pour SAVOIRSOCIAL

Le fait que le monitoring montre une légère diminution du nombre d'apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatifs/-ves ayant effectué au moins un stage au préalable peut à première vue être considéré comme une évolution positive. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer si le nombre de stages a effectivement diminué : cette enquête est limitée aux personnes qui ont trouvé une place d'apprentissage après le stage. Celles qui ont changé de champ professionnel après un stage et une recherche d'apprentissage vaine n'apparaissent pas dans les statistiques. Également, le monitoring n'a pas pu relever combien d'entre elles ont décidé de ne pas faire d'apprentissage dans le domaine social parce qu'elles ne voulaient ou ne pouvaient pas effectuer un stage. Compte tenu de la faible rémunération des

stages recensée par le monitoring, on peut supposer que les adultes intéressé-e-s par le métier, en particulier, sont souvent contraint-e-s de choisir une autre option pour des raisons financières. Cela empêche d'exploiter pleinement le potentiel, important pour le domaine social, des personnes en reconversion. Du point de vue de SAVOIRSOCIAL, les salaires bas sont très problématiques. Les stagiaires sont souvent employés comme collaborateurs/-trices non qualifié-e-s. Alors, ils/elles devraient au moins être rémunéré-e-s de manière adéquate.

Bref, l'objectif de réduire le stage en tant qu'obstacle à l'entrée dans la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/-ve n'a pas encore été atteint. Le monitoring montre que les entreprises sont des actrices clés de cette réduction. Ces dernières années, certains cantons (commissions du marché du travail) ont mis en place des réglementations sur l'emploi des stagiaires pour limiter cette pratique, par exemple [Berne](#) et [Lucerne](#).

Olten, le 11 février 2020